

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°20 du 4 mai 2012**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de l'armement (DGA)**

Texte n°4

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 11 octobre 2010 fixant, pour la direction générale de l'armement, l'organisation et la composition de la commission prévue à l'article L. 4136-3. du code de la défense.

*Du 6 avril 2012*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines.*

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 11 octobre 2010 fixant, pour la direction générale de l'armement, l'organisation et la composition de la commission prévue à l'article L. 4136-3. du code de la défense.**

*Du 6 avril 2012*

NOR D E F A 1 2 5 0 5 1 4 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 11 octobre 2010 (BOC N° 42 du 15 octobre 2010, texte 2 ; BOEM 810.4.10, 810.4.2).

*Référence de publication :* BOC N°20 du 4 mai 2012, texte 4.

---

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu l'article L. 4136-3. du code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-944 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier de corps d'officiers de l'armement ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2010 fixant, pour la direction générale de l'armement, l'organisation et la composition de la commission prévue à l'article L.4136-3. du code de la défense,

Arrête :

L'arrêté du 11 octobre 2010 est modifié comme suit :

Art. 1<sup>er</sup>. À l'article 3., les quatrième, cinquième et sixième alinéas sont remplacés par deux alinéas ainsi rédigés :

- « c) le recrutement au choix des officiers sous contrat des grades d'ingénieur ou d'ingénieur principal ;
- d) les candidatures relatives au changement d'armée ou de corps, ».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le directeur adjoint des ressources humaines,*

François-Michel AUZILLON.